



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2003

Cinquante-septième session
Point 86, d, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/531/Add.4)]

57/250. Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/165 du 21 décembre 1993, 49/95 du 19 décembre 1994, 50/122 du 20 décembre 1995, 51/174 du 16 décembre 1996, 52/186 du 18 décembre 1997, 53/181 du 15 décembre 1998, 54/213 du 22 décembre 1999, 55/193 du 20 décembre 2000 et 56/190 du 21 décembre 2001,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat »¹,

Rappelant sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a déclaré souscrire au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, adopté le 22 mars 2002²,

Rappelant également la décision de renforcer l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et de recourir davantage à ces organes pour assurer le suivi et la coordination des conférences,

Réaffirmant qu'il importe de poursuivre le dialogue dans le sens des impératifs de la solidarité, des intérêts et avantages mutuels, de l'interdépendance véritable et du partenariat, pour renforcer la coopération économique internationale en faveur du développement, et réaffirmant également que les organismes des Nations Unies doivent renforcer leurs activités pour faciliter un tel dialogue,

Soulignant qu'il est essentiel de maintenir la mobilisation aux niveaux national, régional et international, afin de donner la suite voulue aux accords conclus et aux engagements pris à la Conférence et de continuer à établir des liens entre les organisations qui s'occupent de questions relatives au développement, au

¹ A/57/388.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

financement et au commerce et les initiatives en la matière, dans le cadre du programme global de la Conférence,

Soulignant également qu'il importe d'établir des liens organiques entre, dans l'ordre ascendant, la réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social, organisée au printemps, avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, où sera étudiée la question de la cohérence, de la coordination et de la coopération, et le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale qui, une fois relancé, sera l'instance où s'harmoniseront les activités de suivi de la Conférence et le cadre où s'échangeront les idées sur la politique générale de mise en œuvre des résultats de la Conférence, y compris la question de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux qui soutiennent le développement,

Consciente du lien qui existe entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire³, lorsqu'il s'agit de mesurer les progrès et d'aider à définir les priorités en matière de développement ainsi que d'assurer une croissance économique soutenue et un développement durable, compte tenu du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan d'application de Johannesburg »)⁴,

1. *Souligne* que le dialogue de haut niveau, instrument de coordination intergouvernemental du suivi général de la Conférence internationale sur le financement du développement et les questions connexes serait une façon d'assurer l'harmonisation des politiques suivies par les institutions qui s'occupent de développement, de financement, de questions monétaires et de commerce dans le cadre du programme global de la Conférence, pour éliminer la pauvreté, assurer une croissance économique soutenue et un développement durable et instaurer un système économique mondial équitable ;

2. *Décide* de relancer le dialogue de haut niveau actuel sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat sous la forme d'un dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui deviendrait l'instance intergouvernementale chargée de coordonner le suivi général de la Conférence internationale sur le financement du développement et les questions connexes ;

3. *Décide également* d'organiser le dialogue de haut niveau tous les deux ans au niveau ministériel ;

4. *Décide en outre* de tenir le dialogue de haut niveau en octobre 2003, à la date que déterminera le Président de l'Assemblée générale après consultation des parties intéressées, de manière à faciliter une participation ministérielle de haut niveau et la présence des chefs de secrétariat des institutions internationales financières et commerciales et des autres organisations compétentes ;

5. *Décide* que le thème général du dialogue de haut niveau sera « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir » ;

³ Voir résolution 55/2.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

6. *Décide également* que le dialogue de haut niveau durera deux jours et qu'il prendra la forme de séances plénières et informelles d'un type nouveau permettant un échange de vues sur la politique générale et de tables rondes auxquelles participeront de manière interactive toutes les parties prenantes. Le dialogue devrait être bien préparé, notamment par des consultations intergouvernementales appropriées. Les deux journées seront organisées de la manière suivante :

a) La première journée sera consacrée à huit tables rondes informelles avec la participation interactive de toutes les parties prenantes, dans la mesure du possible sur le modèle des tables rondes de la Conférence, avec deux sessions de quatre tables rondes chacune réunissant trente-cinq participants et chargées de l'un des deux sujets suivants :

- Examen des dimensions régionales de la mise en œuvre des résultats de la Conférence, avec la participation des secrétaires exécutifs des commissions régionales, des administrateurs des banques régionales de développement et d'autres parties prenantes ;
- Examen du lien existant, d'une part, entre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords convenus et des engagements pris à la Conférence et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire³ et, d'autre part, la promotion du développement durable, d'une croissance économique soutenue et de l'élimination de la pauvreté visant à la mise en place d'un système économique mondial équitable ;

b) La deuxième journée sera l'occasion de réunions officielles et de rencontres informelles permettant un échange de vues entre toutes les parties prenantes, sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, sur la mise en œuvre des résultats de la Conférence, sur la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires financiers et commerciaux internationaux qui soutiennent le développement et sur les tâches à prévoir en collaboration. Le Secrétaire général, l'Administrateur de la Banque mondiale, les directeurs exécutifs du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et les représentants des banques régionales de développement seront invités à faire des déclarations liminaires. Une réunion informelle permettra ensuite la tenue d'un dialogue interactif, strictement organisé selon la règle de la préséance pour permettre une participation au niveau ministériel. Les chefs de secrétariat des organismes intergouvernementaux régionaux et internationaux qui étaient à la Conférence internationale sur le financement du développement auront l'occasion d'intervenir, ainsi qu'un représentant de la société civile et un représentant du secteur privé, choisis en leur sein par les participants accrédités ;

7. *Décide* de prévoir avant le dialogue de haut niveau une journée de séances informelles auxquelles participeront les représentants de la société civile et des entités du secteur privé accrédités, et prie le Secrétariat de rédiger un compte rendu succinct de ces rencontres pour alimenter le dialogue de haut niveau ;

8. *Décide également* d'adopter une résolution sur l'application des textes issus de la Conférence inspirée, entre autres, des résultats du dialogue de haut niveau et de ses travaux préparatoires et, à cet égard, prie le Président de l'Assemblée générale de faire paraître un résumé du dialogue sur les questions de

politique générale, et les coprésidents des diverses tables rondes de faire paraître un résumé des délibérations de chacune d'elles ;

9. *Prie* le Secrétaire général de présenter, avant la tenue du dialogue de haut niveau, un document de synthèse contenant un ordre du jour annoté et un programme de travail afin de faciliter l'organisation du dialogue ;

10. *Prie également* le Secrétaire général de tenir à la disposition des participants du dialogue de haut niveau les communications des parties prenantes concernant le financement du développement, y compris les documents dans lesquels le Conseil économique et social rend compte de sa réunion spéciale annuelle de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce et des travaux pertinents de sa session de fond, et de leur fournir également son rapport annuel sur la suite donnée aux engagements pris à la Conférence ainsi que son rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire ;

11. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les parties prenantes, à tous les niveaux, à soutenir les travaux préparatoires du dialogue de haut niveau sur le financement du développement ;

12. *Invite* les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les organismes compétents des Nations Unies à participer au dialogue de haut niveau, y compris pendant sa phase préparatoire, et prie le Président du Conseil économique et social, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce et les chefs de secrétariat des autres organismes intergouvernementaux régionaux et internationaux compétents à prendre une part active au dialogue ;

13. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies – notamment les commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement – et en consultation avec les banques régionales de développement, les autres organismes régionaux compétents, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, de prêter son concours aux consultations régionales préparatoires du dialogue de haut niveau ;

14. *Invite* les gouvernements à renforcer la coordination entre les ministères des affaires étrangères, des finances, de la coopération pour le développement et du commerce, les banques centrales et les autres partenaires nationaux, aux fins de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey², du règlement des questions connexes et des activités de suivi, dont la préparation du dialogue de haut niveau ;

15. *Appelle* les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé à participer davantage aux tables rondes interactives et aux rencontres informelles de la session plénière du dialogue de haut niveau, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, et décide :

- a) Que pourra être accréditée :
 - i) Toute organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ;
 - ii) Toute organisation non gouvernementale et toute entité du secteur privé qui était accréditée à la Conférence internationale sur le financement du développement ;

b) Que les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou qui n'étaient pas accréditées à la Conférence auront à lui demander leur accréditation selon les règles suivies à la Conférence⁵ ;

c) Que les dispositions ci-dessus qui régissent la participation des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé au dialogue de haut niveau n'auront aucunement valeur de précédent pour les autres réunions de l'Assemblée générale ;

16. *Note* que le dialogue de haut niveau, relancé avec succès, peut constituer une expérience utile pour l'intégration et la coordination du suivi des conférences ;

17. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, au titre d'une question intitulée « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement », une question subsidiaire intitulée « Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » ;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, avant la fin de sa cinquante-huitième session, un rapport sur la suite donnée à la présente résolution.

*78^e séance plénière
20 décembre 2002*

⁵ Voir résolutions 54/279 et 55/245 B.